

COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE-PASSAIS
26, Avenue Léopold Barré-Juvigny sous Andaine
61140 Juvigny Val d'Andaine

Procès-Verbal
Réunion du 25 janvier 2024 à 19h à Juvigny
Convocation du 19 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 janvier à 19h, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CIDPA-12, rue Jean Moulin à Juvigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Sylvain,

Etaient présents,

Mmes MM. ADDA Françoise, ALLEAUME Philippe, BEAUCHEF Régis, BOULENT Daniel, BOURREE Marie-France, CANU Emmanuel, CHEVALIER Manuela, COUPEL Christian, DREUX-COUSIN Virginie, DUBREUIL Benoît, DUREUIL Brigitte, EUVELINE Jacques, GAIGNON Loïc, JARRY Sylvain, LAUNAY Didier, LERIVRAIN Bernard, LEROUX Éric, LEROUX Henri, LETELLIER Gislaine, LERAY Christophe, MARIE Daniel, MOREAU Bernard, MOREL-GILLOT Dominique, RABLINEAU Jeannine, ROETZINGER Claudine, ROULLEAUX Éric, SERAIS Sylvie, TURCAN Philippe

Absents excusés : Mmes MM. BOUVIER-WITTER Françoise, DARGENT Michel, GRANDIN Philippe, MARTEAU Mildred, SORIN Véronique

Présents par procuration : Mmes MM. BRETON Dominique (pouvoir à M. Henri LEROUX), DUMAINE Chantal (pouvoir à Mme LETELLIER), HAIRIE François (pouvoir à M. TURCAN), PETITJEAN Olivier (pouvoir à Mme ADDA)

Secrétaire de séance : M. CANU Emmanuel

La séance est ouverte à 19h00. Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut légalement délibérer.

En hommage à M. Jean Pierre BLOUET, une minute de silence est observée.

1	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 14 DECEMBRE
----------	--

Le procès-verbal de la réunion du conseil communautaire du 14 décembre est approuvé à l'unanimité.

2	ADMINISTRATION GENERALE
----------	--------------------------------

2.1 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

M. le Président que suite au décès d'un conseiller communautaire de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, il est nécessaire de procéder à son remplacement conformément aux dispositions législatives en la matière.

Le poste vacant est pourvu par le premier candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseillers communautaires sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu : il s'agit de M. Daniel Marie.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- procède à l'installation de M. Daniel MARIE en qualité de conseiller communautaire de la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie

2.2 EQUIPEMENTS CULTURELS DE PASSAIS VILLAGES : PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT- DEMANDE DE SUBVENTIONS

Reporté

2.3 DETR-DSIL 2024 : PROJET ET PLAN DE FINANCEMENT

➤ AMÉNAGEMENT DU FUTUR SIÈGE DE LA CC ANDAINE-PASSAIS (dont ACM, CRECHE et MEDIATHEQUE de JUVIGNY VAL D'ANDAINE)

- Engagement de réalisation des travaux
- Plan de financement
- Autorisation de déposer les dossiers de demandes d'aides financières
- Autorisation de lancer la consultation des marchés de travaux

Le Président rappelle au conseil communautaire que suite au rachat de l'ancienne Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) située à Juvigny Val d'Andaine, une mission de Maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet Alidade pour la réhabilitation du bâtiment et pour lequel l'objectif est de créer 4 pôles au sein de ce bâtiment ainsi que des espaces mutualisés, à savoir :

- 1- Le siège social de la CC ANDAINE-PASSAIS et l'ensemble de ses services administratifs
- 2- Le centre de loisirs (accueil collectif de mineurs : ACM) intercommunal de Juvigny Val d'Andaine
- 3- La crèche intercommunale de Juvigny Val d'Andaine
- 4- La médiathèque intercommunale de Juvigny Val d'Andaine

La Maîtrise d'œuvre, lors de la remise de l'Avant-Projet-Définitif, a estimé **le montant total HT des travaux** à 1 014 436.00 € (833 680.00 € de travaux pour l'ensemble des pôles + 189 793.80 € pour les espaces communs aux 4 pôles) + Marge pour imprévu 5% : 50 721.80 € + frais de Maîtrise d'œuvre : 118 689.01 € (11.70 %), soit un total de **1 183 846.81 €**.

L'estimatif HT des travaux se décompose de la manière suivante :

- 1- **Le centre de loisirs** : 358 512.00 € (313 323.00 € + espaces communs : 45 189.00 €) + Marge pour imprévus : 17 925.60 € (5%) + frais de Maîtrise d'œuvre : 41 945.90 € (11.70 %), soit **418 383.50 €**
- 2- **La crèche intercommunale** : 185 676.00 € (140 487.00 € + espaces communs : 45 189.00 €) + Marge pour imprévus : 9 283,80 € (5%) + frais de Maîtrise d'œuvre : 21 724,09 € (11.70 %), soit **216 683,89 €**
- 3- **Le siège social** : 312 982.00 € (267 793.00 € + espaces communs : 45 189.00 €) + Marge pour imprévus : 15 649,10 € (5%) + frais de Maîtrise d'œuvre : 36 618,89 € (11.70 %), soit **365 249,99 €**
- 4- **La médiathèque intercommunale** : 157 266.00 € (112 077.00 € + 45 189.00 €) + Marge pour imprévus : 7 863,30 € (5%) + frais de Maîtrise d'œuvre : 18 400,12 € (11.70 %), soit **183 529,42 €**

Les plans de financements HT seraient les suivants :

Total des travaux	1 183 846.81 €
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :	355 154,04 €, soit 30.00 %
Fonds vert :	236 769,36 €, soit 20.00 %
CAF :	254 026,96 €, soit 21.46 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL (CD61) :	36 705,88 €, soit 3.10 %
Participation CC ANDAINE-PASSAIS :	301 190,56 €, soit 25.44 %
1- Le centre de loisirs :	418 383.50 €
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :	125 515,05 €, soit 30.00 %
Fonds vert :	19 078,29 €, soit 4.56 %
CAF :	167 353,40 €, soit 40.00 %
Participation CC ANDAINE-PASSAIS :	106 436,76 €, soit 25.44 %
2- La crèche intercommunale :	216 683,89 €
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :	65 005,17 €, soit 30.00 %
Fonds vert :	9 880,79 €, soit 4.56 %
CAF :	86 673,56 €, soit 40.00 %
Participation CC ANDAINE-PASSAIS :	55 124,38 €, soit 25.44 %
3- Le siège social :	365 249,99 €
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :	109 575,00 €, soit 30.00 %
Fonds vert :	162 755,40 €, soit 44.56 %
Participation CC ANDAINE-PASSAIS :	92 919,60 €, soit 25.44 %
4- La médiathèque intercommunale :	183 529,42 €
Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) :	55 058,83 €, soit 30.00 %
Fonds vert :	45 074,83 €, soit 24.56 %
CONSEIL DÉPARTEMENTAL (CD61) :	36 705,88 €, soit 20.00 %
Participation CC ANDAINE-PASSAIS :	46 689,88 €, soit 25.44 %

Le Président précise que les aides suivantes seront ultérieurement sollicitées et feront l'objet de demandes de subventions dès lors que les besoins auront été estimés et chiffrés :

- Une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les Aménagements intérieurs et le mobilier, ainsi que pour les équipements informatiques (40 %) ;
- Une aide départementale pour les Aménagements intérieurs et le mobilier, (20 % plafonnés à 30 000.00 €) ;
- Une aide départementale pour l'acquisition des équipements informatiques (20 % plafonnés à 8 000.00 €) ;
- Une aide de la CAF pour l'acquisition d'équipements et de mobilier à destination des jeunes enfants (40 %) ;
- Une aide LEADER pour l'acquisition d'équipements à destination des jeunes enfants et des adolescents ;

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- s'engage à réaliser les travaux ;
- accepte le plan de financement ;
- autorise le Président à déposer les dossiers et solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- délègue au Président l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modification du coût estimatif des travaux ;
- autorise le Président à lancer le marché de travaux selon une procédure adaptée ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

➤ RENOVATION, EXTENSION ET AMÉNAGEMENT DE LA MEDIATHEQUE DE COUTERNE
COMMUNE DE RIVES D'ANDAINE

- Engagement de réalisation
- Plan de financement
- Autorisation de déposer les dossiers de demandes d'aides financières
- Autorisation de lancer la consultation des marchés de travaux

M. le Président explique qu'une mission de Maîtrise d'œuvre conjointe a été confiée au cabinet AM Architecture et au cabinet JCEB, pour la rénovation, l'extension et l'aménagement de la médiathèque de Couterne.

A l'issue de l'Avant-Projet, le montant estimatif des travaux s'élève à 515 760.00 € HT (dont marge pour imprévus 5%), le montant de la maîtrise est de 38 000.00 € HT, le montant des études s'élève à 750.00 € HT ; soit un montant total éligible qui s'élève à 554 510.00 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Travaux de rénovation/extension :

Montant des dépenses : 554 510.00 € HT (Etudes : 750.00 € ; Travaux : 515 760.00 € ; M d'œuvre 38 000.00 €)

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 221 804.00 €, soit 40 % ;

CONSEIL DEPARTEMENTAL (CD61) : 100 000.00 €, soit 18.03 % ;

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 232 706.00 €, soit 41.97 %.

Les aides suivantes seront ultérieurement sollicitées et feront l'objet de demandes de subventions dès lors que les besoins auront été estimés et chiffrés :

- Une aide de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pour les Aménagements intérieurs et le mobilier, ainsi que pour les équipements informatiques (40 %) ;
- Une aide départementale pour les Aménagements intérieurs et le mobilier, (20 % plafonnés à 30 000.00 €) ;
- Une aide départementale pour l'acquisition des équipements informatiques (20 % plafonnés à 8 000.00 €) ;
- Une aide LEADER pour l'acquisition d'équipements à destination des jeunes enfants et des adolescents ;

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- s'engage à réaliser les travaux ;
- accepte les plans de financement ;
- autorise le Président à déposer les dossiers et solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- délègue au Président l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modification du coût estimatif des travaux ;
- autorise le Président à lancer le marché de travaux et d'équipements selon une procédure adaptée ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

➤ MISE EN VALEUR DU HANGAR DE LA TOUR DE BONVOULOIR

- Engagement de réalisation ;
- Plan de financement ;
- Autorisation de déposer les dossiers de demandes d'aides financières ;
- Autorisation de signer les devis.

M. le Président explique que des demandes de devis ont été faites pour des travaux de rénovation et mise en valeur du hangar de la tour de Bonvouloir (renfort charpente, bardage extérieur, double porte).

Le montant estimatif est le suivant : 19 878.87 € HT + Marge pour imprévus 993.94 € HT (5%) soit 20 872.81 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

Montant total des travaux : 20 872.81 € HT (Travaux : 19 878.87 € HT + 5 % Marge pour imprévus 993.94 € HT)

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 8 349.12 €, soit 40%

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 12 523.69 €, soit 60%

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- s'engage à réaliser les travaux ;
- accepte le plan de financement ;
- d'autorise le Président à déposer les dossiers et solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- délègue au Président l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modification du coût estimatif des travaux ;
- autorise le Président à signer le devis ;
- d'autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

➤ CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS / COMMUNE DELEGUEE DE BEAULANDAIS-COMMUNE DE JUVIGNY VAL D'ANDAINE

- Engagement de réalisation des travaux ;
- Plan de financement ;
- Autorisation de déposer les dossiers de demandes d'aides financières ;
- Autorisation de lancer la consultation des marchés de travaux.

M. le vice-président en charge des travaux explique qu'afin d'étudier les possibilités de sécurisation des déplacements des piétons et d'envisager la création de cheminements piétons dans le bourg de Beulandais, la Communauté de Communes a fait réaliser une étude préliminaire (diagnostic, orientations/principes et description des aménagements proposés, une évaluation sommaire des travaux, un plan de principe d'aménagement).

La Maîtrise d'œuvre, lors de la remise de l'Avant-Projet-Définitif, a estimé le montant des travaux à 288 594.52 € HT + Marge pour imprévus 14 429.73 € HT (5%) soit 303 024.25 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des dépenses : 328 687.25 € HT (Etudes : 2 400.00 € ; Travaux : 303 024.25 € ; M d'œuvre : 23 263.00 €)

Fonds d'action Locale (50 % d'un plafond subventionnable de 50 000.00 €) : 25 000.00 €, soit 7.61 %

Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux : 98 606.18 €, soit 30 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 205 081.07 €, soit 62.39 %

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- s'engage à réaliser les travaux ;
- accepte le plan de financement ;
- autorise le Président à déposer les dossiers et solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- délègue au Président l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modification du coût estimatif des travaux ;
- autorise le Président à lancer le marché de travaux selon une procédure adaptée ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

➤ CREATION DE CHEMINEMENTS PIETONS / COMMUNE DE TESSE FROULAY

Engagement de réalisation des travaux

Plan de financement

Autorisation de déposer les dossiers de demandes d'aides financières

Autorisation de lancer la consultation des marchés de travaux

M. le vice-président en charge des travaux explique qu'afin d'étudier les possibilités de sécurisation des déplacements des piétons et d'envisager la création de cheminements piétons dans le bourg de Tessé Froulay Rue de Bagnoles et Rue de l'Etang, ainsi que l'Erable, la Communauté de Communes a fait réaliser une étude préliminaire (diagnostic, orientations/principes et description des aménagements proposés, une évaluation sommaire des travaux, un plan de principe d'aménagement).

La Maîtrise d'œuvre, lors de la remise de l'Avant-Projet-Définitif, a estimé le montant des travaux à 293 519.60 € HT pour les travaux du quartier de l'Érable, et à 256 630.00 € HT pour l'aménagement du bourg ; soit un total de soit 550 149.60 € HT (dont Marge 10% pour imprévus 50 013.60 €).

Le montant de la Maîtrise d'œuvre s'élève à 39 439.25 € ht

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des dépenses : 589 588.85 € ht (Travaux : 550 149.60 € ; M d'œuvre : 39 439.25 €)

Fonds d'action Locale (50 % d'un plafond subventionnable de 50 000.00 €) : 25 000.00 €, soit 4.24%

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 176 876.66 €, soit 30 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 387 712.19 €, soit 65.76 %

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- s'engage à réaliser les travaux ;
- accepte le plan de financement ;
- autorise le Président à déposer les dossiers et solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- délègue au Président l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modification du coût estimatif des travaux ;
- autorise le Président à lancer le marché de travaux selon une procédure adaptée ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

➤ REFECTION D'UNE PARTIE DE LA RD 976 - A LA CHAPELLE D'ANDAINE SUR LA COMMUNE DE RIVES D'ANDAINE

Engagement de réalisation

Plan de financement

Autorisation de déposer les dossiers de demandes d'aides financières

Autorisation de lancer la consultation des marchés de travaux

M. le vice-président en charge des travaux explique que la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS souhaite réaliser des travaux de sécurisation sur une portion de la RD976 sur la commune de Rives d'Andaine (La Chapelle d'Andaine), entre la Rue de Tessé et le giratoire RD976/RD849. Ces travaux visent à réduire la vitesse des véhicules, à améliorer les continuités piétonnes et à délimiter les espaces.

La Maîtrise d'œuvre, lors de la remise de l'Avant-Projet-Définitif, a estimé le montant des travaux à 47 529.50 € HT (45 266.19 € HT + Marge pour imprévus 5% : 2 263.31 € HT).

Le montant de la Maîtrise d'œuvre s'élève à 4 779.00 € HT

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des dépenses : 52 308.10 € HT (Travaux : 47 529.50€ ; M d'œuvre : 4 779.00 €)

Fonds d'action Locale (50 % d'un plafond subventionnable de 50 000.00 €) : 25 000.00 €, soit 47.79 %

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) : 15 692.43 €, soit 30 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 11 615.67 €, soit 22.21 %

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte d'engager les travaux ;
- accepte le plan de financement ;
- autorise le Président à déposer les dossiers et solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- délègue au Président l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modification du coût estimatif des travaux ;
- autorise le Président à lancer le marché de travaux selon une procédure adaptée ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

➤ AMENAGEMENT DES CARREFOURS RD 24/RD 223, RD830, PLACE DE L'EGLISE, ST FRAIMBAULT

Engagement de réalisation

Plan de financement

Autorisation de déposer les dossiers de demandes d'aides financières

Autorisation de lancer la consultation des marchés de travaux

M. le vice-président en charge des travaux explique que la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS souhaite réaliser des travaux pour l'aménagement des carrefour RD 24/RD 223, RD830 et de la place de l'église de Saint-Fraimbault. Ces travaux visent à Requalifier la place de l'église, Renforcer l'image de marque de la commune et l'accueil touristique des visiteurs (conforter le label 4 fleurs) et Sécuriser les carrefours des RD 830 et RD24 et RD223. La Maîtrise d'œuvre, lors de la remise de l'Avant-Projet-Définitif, a estimé le montant des travaux à 537 556.70 € HT (511 958.76 € HT + Marge pour imprévus 5% : 25 597.94 € HT). Le montant de la Maîtrise d'œuvre s'élève à 34 196.47 € ht

Le plan de financement serait le suivant :

Montant des dépenses : 582 475.17 € ht (Etudes : 10 722.00 € ; Travaux : 537 556.70 € ; M d'œuvre : 34 196.47 €)

Fonds d'action Locale (50 % d'un plafond subventionnable de 50 000.00 €) : 25 000.00 €, soit 4.29 %

Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) : 174 742.55 €, soit 30 %

Participation CC ANDAINE-PASSAIS : 382 732.62 €, soit 65.71 %

M. Éric LEROUX informe et précise qu'il existe également des subventions de l'Agence de l'Eau pour dossier. Il a transmis à la CC ANDAINE PASSAIS un mail sur le sujet. M. le Président indique c'est bien pris en compte.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte d'engager les travaux ;
- accepte le plan de financement ;

- autorise le Président à déposer les dossiers et solliciter les subventions auprès des financeurs ;
- délègue au Président l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modification du coût estimatif des travaux ;
- autorise le Président à lancer le marché de travaux selon une procédure adaptée ;
- autorise le Président à signer toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

2.4 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SEIN DE L'AIFR

M. le Président explique qu'il est nécessaire de désigner un représentant de la CC ANDAINE PASSAIS au sein de l'AIFR. Cette association assure des travaux d'entretien de certains chemins de la CC ANDAINE PASSAIS. Il est important que la collectivité y soit représentée.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- désigne Henri LEROUX représentant de la CC ANDAINE PASSAIS sein de l'AIFR

3	FINANCES
----------	-----------------

3.1 PROJETS TRAVAUX D'EFFACEMENTS DE RESEAUX ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

- Eclairage public – Travaux d'investissement : Extension de l'éclairage sur le parking du casino à Bagnoles de l'Orne

M. le Président en charge des travaux présente le dossier :

Conformément à la convention cadre de transfert de compétence Eclairage public, mise en valeur de patrimoine et mobilier urbain investissement et maintenance conclue avec le TE61 le 22 mars 2022 ;

Vu le projet de convention individuelle de transfert de compétence établie par le TE61 pour les travaux d'investissement éclairage public – extension de l'éclairage sur le parking du casino à Bagnoles de l'Orne ;

Vu l'accord de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie ;

Le coût estimatif, déduction de l'aide du TE61, des travaux d'investissement d'éclairage public, maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 5 137,71 € TTC soit :

- 8 006,81 € TTC de Travaux de terrassement, Câblage et Fourniture et pose matériel hors sol (6 672,34 € HT)
- 333,62 € de maîtrise d'œuvre (5% des travaux HT)
- 3 202,72 € d'aide du TE61 (40% des travaux TTC hors maîtrise d'œuvre)

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- accepte la prise en charge des travaux d'investissement d'éclairage public – Extension de l'éclairage sur le parking du casino à Bagnoles de l'Orne ;
 - autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence correspondante entre le TE61 et la CC Andaine Passais ;
 - autorise Le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.
- Eclairage Public – La Reinière à Rives d'Andaine (Commune déléguée d'Haleine) :
Avenant à la convention individuelle du 31/05/23

M. le vice-président en charge des travaux rappelle que par délibération en date du 28 juillet 2022, le conseil communautaire décidait de prendre en charge l'effacement des réseaux sis La Reinière à Rives d'Andaine (Commune déléguée d'Haleine). Le montant des travaux d'investissement Eclairage Public, mentionné dans la convention TE61 signée le 31/05/2023, s'élève à 27 173,69 € TTC (déduction faite de l'aide du TE61).

Vu les travaux supplémentaires portant sur la pose d'un ensemble supplémentaire et la réalisation d'un linéaire de tranchée supérieur dans l'impasse de la Reinière ainsi que la pose de 3 mâts de 8m de haut en lieu et place de mâts de 7m sur la rue d'Alençon (sortie ouest), le montant des travaux d'investissement Eclairage Public est porté à 32 664,21 € TTC, déduction faite de l'aide du TE61, c'est-à-dire :

* Travaux de terrassement, Câblage et Fourniture et pose matériel hors sol = 42 421,05 € HT soit 50 905,26 € TTC

* Maitrise d'œuvre TE61 (5% des travaux HT) = 2 121,05 €

* Aide du TE61 (40% des travaux TTC sans maitrise d'œuvre) = 20 362,10 €

Le complément de travaux + Maitrise d'œuvre, déduction de l'aide du TE61, s'élève donc à 5 490,52 € TTC soit 8 913,18 € TTC de travaux + Maitrise d'œuvre et 3 422,66 € d'aide du TE61.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte les travaux supplémentaires mentionnés ci-dessus ;
- autorise le Président à signer l'avenant à la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement Eclairage public sis La Reinière à Haleine ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

- Effacement des réseaux – Le Bourg L'Épinay le Comte

M. le vice-président en charge des travaux explique qu'un projet d'effacement des réseaux sera réalisé sis Le Bourg sur la commune de Passais Villages (commune déléguée de l'Épinay le Comte).

Au vu des conventions individuelles de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de Génie de Télécommunication et de transfert de compétence pour les travaux d'Investissement d'Eclairage public, établies par le TE61 à qui la Communauté de Communes a donné délégation en matière de génie civil de télécommunication et d'éclairage public, le coût estimatif des projets s'élève à :

* Effacement du réseau de télécommunication : 82 860 € TTC soit :

- Travaux = 66 288 € HT soit 79 545,60 € TTC pour 1360 ml de voirie

- Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 3 314,40 €

Auquel il faut prévoir le Câblage ORANGE = 2 989,80 €

* Eclairage public : 75 083,04 € TTC déduction faite de l'aide du Te61, soit :

- Travaux + Matériel = 97 510,44 € HT soit 117 012,53 € TTC

- Maîtrise d'œuvre Te61 (5% des travaux HT) = 4 875,52 €

- Aide du TE61 (40% des travaux + Matériel TTC sans maîtrise d'œuvre) = 46 805,01 €

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte la réalisation des travaux d'effacement de réseaux de télécommunication et d'Eclairage Public sis Le Bourg à L'Épinay le Comte selon le plan de financement mentionné ci-dessus ;

- autorise le Président à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage ainsi que la convention de transfert de compétence avec le TE61 ;

- autorise le Président à signer la convention et le devis ORANGE correspondants ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

- Effacement de réseaux – Le Village Paris à Passais Villages (Passais la Conception) :
Actualisation des coûts

M. le vice-président en charge des travaux explique que par délibération du 25 janvier 2023 le Conseil Communautaire acceptait de prendre en charge l'effacement des réseaux de télécommunication et d'éclairage public sis Le Village Paris à Passais Villages (commune déléguée de Passais la Conception) pour un montant de 18 281 € TTC pour le réseau de Télécommunication et 35 316 € TTC pour l'éclairage public.

Vu le devis d'ORANGE accepté en date du 31/01/23,

Vu la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux de génie civil de télécommunication et la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement d'éclairage public proposées par le TE61,

Le montant des travaux maîtrise d'œuvre comprise, s'élève à 63 437,39 € TTC soit :

Effacement de réseaux de télécommunication : 23 805 € TTC soit 19 996,20 € HT (TE61) + 1 161,92 € (ORANGE) c'est-à-dire :

* Travaux = 19 044 € HT soit 22 852,80 € TTC

* Maîtrise d'œuvre Te61 (5%) = 952,20 €

* Câblage ORANGE = 1 161,925 €

Eclairage public : 38 470,47 € TTC soit 28 478,14 € HT déduction faite de l'aide du TE61, c'est-à-dire :

Travaux = 49 961,65 € HT soit 59 953,98 € TTC

Maîtrise d'œuvre TE61 (5% des travaux HT) = 2 498,08 €

Aide du TE61 (40% des travaux TTC sans maîtrise d'œuvre) = 23 981,59 €.

A l'unanimité, Conseil communautaire :

- accepte l'actualisation des coûts des travaux d'effacement de réseaux sis Le Village Paris à Passais Villages (Passais la Conception) tel que présenté ci-dessus ;
- autorise le Président à signer la convention individuelle de délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux Génie Civil de Télécommunication
- autorise le Président à signer la convention individuelle de transfert de compétence pour les travaux d'investissement éclairage public ;
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

3.2 OUVERTURE DE CREDITS AVANT VOTE DU BUDGET 2024

Vu l'instruction comptable M57,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-1,

Considérant que certains besoins d'investissements ne peuvent attendre le vote du budget primitif 2024 de la Communauté de Communes Andaine-Passais (72500),

M. le vice-président en charge du budget propose au Conseil les ouvertures de crédits suivantes :

Opération	Imputation	Montant	Objet
90001 « Locaux CDC Juvigny »	21838 020	1 000 €	Acquisition d'un ordinateur portable pour le régisseur des salles de Couterne et Multiculturelle de Passais
90065 « Locaux CDC Passais »	21838 020	1 000 €	Acquisition d'un ordinateur portable pour le responsable des agents d'entretien Secteur Passais

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-autorise les ouvertures de crédits ci-dessus.

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

3.3 ALIENATION D'UN BIEN IMMOBILIER

M. le Président explique que le bâtiment industriel et le terrain situés sur la Commune de Juvigny, rue Louis Esparre, sont actuellement loués à l'entreprise NSO. Celle-ci a fait part d'une demande d'acquisition du bien

Les caractéristiques du bien sont les suivants :

-Parcelles : G 441 et G 447

-Superficie totale : 923m² (765m² parcelle avec le bâtiment et 158m² le terrain)

L'avis du service des domaines, saisi sur ce dossier, a estimé l'ensemble du bien à 80 000€ assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Dans le cadre des négociations engagées, le montant de 78 161,70€ HT, hors frais d'acquisition et hors frais de réalisation des diagnostics vente, est proposé.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-accepte l'aliénation des biens ci-dessus au prix de 78 161, 70€ HT hors frais d'acquisition et hors frais de réalisation des diagnostics vente au profit de la société NETTOYAGE SERVICES ORNAIS.

-précise que la vente est soumise à la TVA.

-autorise le Président à signer l'acte de vente ainsi que tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

3.4 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BUDGET TRANSPORT PUBLIC

M. le vice-président en charge du budget explique qu'afin de pouvoir procéder, sur l'exercice 20243, au mandatement des premières factures relatives au service du Transport Public relevant d'un budget annexe autonome qui ne possède plus de trésorerie, il y a lieu de prévoir le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 000 € du budget général (n°72500) au budget annexe (n°72513).

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- accepte le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 000 € du budget général de la Communauté de Communes Andaine-Passais (n°72500 – Article 6573641) au budget annexe « Transport Public » (n°72513 – Article 7741) afin de pouvoir mandater les premières factures sur l'exercice 2024

- autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

3.5 TARIFS URGENCE CRECHE 2024

Comme chaque année, le Conseil Communautaire est invité à fixer le tarif d'accueil d'urgence pour les enfants accueillis de façon occasionnelle, en cas d'urgence (enfants qui n'y sont pas habituellement inscrits) à la crèche intercommunale « La Boite à Malice » située à Bagnoles de l'Orne Normandie.

Au vu du règlement de fonctionnement approuvé par le Conseil Communautaire en date du 20/07/2023, le mode de calcul du tarif d'accueil d'urgence a évolué.

Il ne s'agit plus d'un tarif horaire moyen, calculé à partir des participations des familles divisées par le nombre total d'heures facturées N-1 (Tarif moyen de 1,61€/h en 2023 et 1,84€/h en 2022), ais d'un tarif horaire minimum calculé à partir d'un tarif plancher soit 765,77 € x 0,0619% (barème de la CAF).

Il est rappelé que la crèche intercommunale « La Boite à Malice » n'a pas eu de placement d'urgence depuis plusieurs années.

Le tarif d'accueil d'urgence 2024 préconisé s'élève à 0.47 €/heure soit 0.0619% (barème de la CAF) du tarif plancher.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- fixe à 0,47 €/heure le tarif d'accueil d'urgence pour les enfants accueillis en urgence à la crèche intercommunale – site de Bagnoles de l'Orne Normandie, à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

- applique, comme antérieurement, une majoration horaire pour les familles ne résidant pas sur le territoire communautaire de 0.21 €/h ;
- autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes et à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

4 COMMANDE PUBLIQUE

4.1 MARCHÉ N°23-72512-45.10 : RECONSTRUCTION/REHABILITATION/EXTENSION DES BATIMENTS A USAGE SPORTIF AU CENTRE DE PLEINE NATURE DE TORCHAMP : ATTRIBUTION DES MARCHES

M. le vice-président en charge des bâtiments explique que la consultation de travaux a pour objet la Reconstruction/Réhabilitation/Extension des bâtiments à usage sportif au Centre de Pleine Nature de Torchamp.

La procédure de marché a été lancée le 10/11/2023.

La commission des marchés en procédure adaptée s'est réunie pour l'analyse des offres le 16/01/2024.

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 637 896,00 € HT

Proposition est faite au conseil de retenir les entreprises aux conditions qui suivent :

LOT N°1 DESAMIANTAGE – DEPLOMBAGE. 6 Offres. Montant estimatif : 22 995,00 € HT
Entreprise TTH pour un montant de 13 175,00 € HT, soit 15 810,00 € TTC

LOT N°2 DEMOLITION – VRD - TERRASSEMENT. 2 Offres. Montant estimatif : 104 790,00 € HT
Entreprise TTA pour un montant de 134 454,87 € HT (Montant offre de base : 131 594,87 € HT + 2 860,00 € HT), soit 161 345,84 € TTC

LOT N°3 GROS ŒUVRE - MACONNERIE. 2 Offres. Montant estimatif : 156 891,00 € HT
Entreprise SARL FOUILLEUL pour un montant de 169 276,72 € HT soit 203 132,06 € TTC

LOT N°4 CHARPENTE – COUVERTURE - BARDAGE. 4 Offres.
Montant estimatif : 90 825,00 € HT
Entreprise CHEVALLIER pour un montant de 92 322,48 € HT (Montant offre de base : 87 906,74 € HT + 4 415,74 € HT variante retenue « Auvent en chêne », soit 110 786,98 € TTC

LOT N°5 MENUISERIES EXTERIEURES - SERRURERIE. 4 Offres.
Montant estimatif : 37 380,00 € HT
Entreprise Menuiserie DESLANDES pour un montant de 43 664,77 € HT (Montant offre de base : 31 969,42 € HT + 11 695,35 € HT PSE retenue « Fermeture avec grille coulissante et remplissage bois sur l'abri extérieur », soit 52 397,72 € TTC

LOT N°6 MENUISERIES INTERIEURES. 3 Offres. Montant estimatif : 43 575,00 € HT
Entreprise DANIEL CHEVALIER pour un montant de 27 108,87 € HT, soit 32 530,64 € TTC

LOT N°7 PLATRERIE. 4 Offres. Montant estimatif : 42 000,00 € HT
Entreprise Menuiserie DESLANDES pour un montant de 31 617,50 € HT, soit 37 941,00 € TTC

LOT N°8 CHAPE – CARRELAGE - FAIENCE. 3 Offres. Montant estimatif : 45 780,00 € HT
Entreprise SARL SCHMITT pour un montant de 38 464,60 € HT, soit 46 157,52 € TTC

LOT N°9 PEINTURE. 4 Offres. Montant estimatif : 9 660,00 € HT
Entreprise GERAULT pour un montant de 5 701,62 € HT, soit 6 841,94 € TTC

LOT N°10 ELECTRICITE. 2 Offres. Montant estimatif : 42 000,00 € HT
Entreprise EJS pour un montant de 24 458,00 € HT, soit 29 349,60 € TTC

LOT N°11 PLOMBERIE – CHAUFFAGE - VMC. 2 Offres. Montant estimatif : 42 000,00 € HT
Entreprise ELAIRGIE pour un montant de 52 077,00 € HT, soit 62 492,40 € TTC

Soit un montant global des travaux avec PSE et variantes qui s'élève à 632 321,43 € HT, soit 758 785,72 € TTC (- 0,88 % par rapport à l'estimatif)

Il convient de préciser que des éventuels aléas sont susceptibles d'intervenir pendant la période de travaux.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à retenir les offres ci-dessus détaillées et à signer les marchés ainsi qu'à signer leurs éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation, ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération ;

4.2 LANCEMENT DE LA CONSULTATION SELON UN ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE POUR DES TRAVAUX INOPINES – MARS 2024/DECEMBRE 2024

M. le vice-président en charge des travaux explique que le dernier marché de travaux inopinés s'est terminé fin 2022 et n'a pas été relancé en 2023.

Ce marché de travaux permet de répondre aux besoins réguliers des communes concernant les travaux inopinés sur la C.C Andaine-Passais, celui-ci est exécuté au fur et à mesure de l'émission des bons de commande, dans les conditions fixées aux articles R.2162-13 et R.2162-14 du code de la commande publique.

Il est proposé de relancer un marché accord cadre à bon de commande pour des travaux inopinés, conclu avec un montant minimum de 35 000.00 € HT et un montant maximum de 90 000.00 € HT pour une durée allant du 1^{er} mars 2024 au 31 décembre 2024.

M. Dubreuil demande confirmation de la durée du marché. M. le vice-président en charge des travaux lui répond qu'il s'agit bien d'un marché d'un an et que celui-ci est distinct du marché de voirie.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- autorise le Président à lancer une consultation pour un marché de travaux inopinés selon un Accord cadre à bons de commande selon les conditions ci-dessus précisées.

- autorise le Président à accepter l'offre la mieux-disante et à signer ses éventuels avenants (modifications) dans la limite du montant de sa délégation ainsi que toutes pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

5 RESSOURCES HUMAINES

5.1 CREATION DE POSTES ET AUTORISATION DE RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS

Mme la vice-présidente en charge du personnel informe les élus communautaires que s'est déroulée ce jour la cérémonie des vœux à l'attention des agents de la collectivité et indique que tout s'est bien passé. Les agents étaient nombreux

Mme la vice-présidente en charge du personnel explique que pour les besoins du service, il est nécessaire de créer les emplois suivants :

- Un poste de rédacteur à temps complet (Service Ressources Humaines) ;
- Un poste de rédacteur à temps complet (Service communication-Poste mutualisé avec la Commune de Bagnoles de l'Orne Normandie)
- Deux postes d'adjoint technique, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité (Centre de Pleine Nature de Torchamp) ;
- Un poste d'adjoint du patrimoine territorial, à temps non complet, à hauteur de 17,5/35^e heures hebdomadaires, pour accroissement temporaire d'activité (Pôle Culture) ;
- Un poste d'adjoint d'animation territorial, à temps non complet, à hauteur de 26/35^e heures hebdomadaires (Service Animation enfance Jeunesse, ACM de Bagnoles de l'Orne Normandie) ;
- Un poste d'adjoint administratif, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité (En cas de besoin pour les services)

Pour les besoins du service, il est nécessaire de modifier le temps de travail des emplois suivants (sous réserve de l'avis favorable du CST programmé le 23/01/2024) :

- Un poste d'adjoint technique, à temps non complet, à hauteur de 28,5/35^e heures hebdomadaires, en temps non complet, à hauteur de 12,60/35^e heures hebdomadaires (Commune de Passais-Villages) ;

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- crée les postes ci-dessus ;
- de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 12,60 heures hebdomadaires (Commune de Passais-Villages) ;
- supprime un poste d'adjoint technique, à temps non complet, à hauteur de 28,5 heures hebdomadaires (Commune de Passais-Villages) ;
- autorise sur les emplois permanents le recrutement d'un agent contractuel au titre de l'article L.332-8-3^o du code général de la fonction publique et dans les conditions suivantes : rémunération sur la base de l'échelle indiciaire du grade de référence et du régime indemnitaire correspondant au groupe de fonctions de l'emploi concerné et contrat d'une durée de 3 ans maximum renouvelable pour la même durée dans la limite de 6 ans au total. Si le contrat est renouvelé, il le sera pour une durée indéterminée ;

-autorise le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

6 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME

6.1 REVISION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DELEGUEE DE SAINT SIMEON-PASSAIS VILLAGES

M. le Président explique que la Commune déléguée de Saint Siméon est actuellement dotée d'une carte communale. Une entreprise locale implantée sur la Commune a présenté un projet d'extension de son activité, à savoir, la construction d'un nouveau bâtiment à destination de stockage, mais les dispositions de la carte communale en vigueur ne permettent pas de répondre favorablement à cette demande. En effet, la parcelle envisagée est classée en zone non constructible dans la carte communale.

Compte tenu de l'intérêt évident de ce projet pour le développement économique du territoire, il est proposé au Conseil communautaire de prescrire la révision de la carte communale de la Commune déléguée afin de permettre la réalisation du projet d'extension d'une entreprise locale.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

- prescrit la révision de la carte communale de la Commune déléguée de Saint Siméon
- autorise le Président à signer tout contrat ou convention de prestation ou de service, concernant la révision de la carte communale ;
- autorise le Président à solliciter les aides et subventions prévues pour les dépenses liées aux procédures de révision de la carte communale ;
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2024
- autorise le Président à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.

7 TECHNIQUES-ENVIRONNEMENT

7.1 MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE : TRAVAUX DE REHABILITATION DECHETERIES DE COUTERNE ET CEAUCE

M. le Président explique que la Communauté de Communes Andaine-Passais a sollicité le cabinet AUSTRAL Ingénierie (regroupement des cabinets Atlance, Éliante et Austral) pour une mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation des déchèteries de Couterne et Céaucé.

Le projet consiste à :

- Réaliser un diagnostic et les études préliminaires des deux sites,
- Présenter un avant-projet puis un projet,
- Assister la collectivité pour la passation des contrats de travaux,
- Diriger l'exécution des contrats de travaux,
- Assister la collectivité pour les opérations de réception,
- Mettre à jour les deux dossiers réglementaires (ICPE) à l'issue des travaux.

Le coût de la maîtrise d'œuvre proposé par le cabinet AUSTRAL Ingénierie pour ces travaux de réhabilitation est estimé à **29 640 euros TTC**.

M. Dubreuil souhaite soulever les problématiques liées à l'accès aux bennes pour les déchargements à la déchetterie de Juvigny.

M. Gaignon indique qu'il est nécessaire de clarifier les règles pour les professionnels en ce qui concerne le dépôt des branchements à la déchetterie de Couterne.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à signer la mission de maîtrise d'œuvre présentée par le cabinet AUSTRAL Ingénierie pour ce projet.

7.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU CD61 POUR LA REALISATION D'UN DIAGNOSTIC

M. le vice-président en charge des travaux explique que la Communauté de Communes Andaine-Passais sollicite le Conseil Départemental de l'Orne pour l'octroi d'une subvention pour la réalisation du diagnostic de réseau Eaux Pluviales en vue du futur aménagement de sécurité du bourg de Sept-Forges, commune déléguée de Juvigny val d'Andaine.

Le coût du diagnostic qui sera effectué par le cabinet ALTEREO est estimé à **3 735,64 euros Hors Taxe soit 4 482,77 euros TTC**.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- autorise le Président à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Orne pour ce diagnostic.

8	SCOLAIRE
----------	-----------------

8.1 TARIF ENTREE ET ENCADREMENT PISCINE SECTEUR PASSAIS

Mme la vice-présidente en charge du scolaire explique que les écoles primaires du secteur de Passais (RPI Passais + Ecole Lancelot Ceaucé) fréquentent la piscine de Gorrion pour leur cycle de natation de 12 séances. Lors des années antérieures, le prix des entrées et de l'encadrement des élèves était pris en charge par la CC ANDAINE-PASSAIS et qu'il y a lieu de délibérer pour l'année 2023-2024 sachant que le prix des entrées est fixé à 2.40 € par enfant par séance et l'encadrement à 25 € par séance, conformément à la délibération du 28 juin 2023 de la CdC du Bocage Mayennais, gestionnaire de la piscine de Gorrion.

A l'unanimité, le Conseil communautaire :

-autorise la prise en charge des entrées de piscine pour les enfants et de l'encadrement à la piscine de Gorrion pour l'année scolaire 2023-2024,

- prévoit les crédits sur le budget 2024

-autorise Monsieur le Président à signer tous documents afférents à ce dossier.

9 RENDU COMPTE DECISION DU PRESIDENT

Conformément à la délibération n°2023-09-07,
Par décision, Monsieur le Président a retenu les projets d'Eclairage Public suivants :

Nature des travaux Eclairage Public	Dépenses				Recette		Reste à charge CC
	Travaux		MO	Total	Aide TE61		
	HT	TTC			%	Montant	
Renouvellement du lampadaire AK014 Avenue de la Ferté Macé à Bagnoles de l'Orne	2 584,80	3 101,76	129,24	3 231,00			3 231,00
Renouvellement de 4 foyers Hôtel de la Potinière du lac à Bagnoles de l'Orne	759,76	911,71	37,99	949,70	40 /TrxTTC	364,68	585,02
Renouvellement du foyer Boule AZ029 Avenue Noal à Bagnoles de l'Orne	1 773,35	2 128,02	88,67	2 216,69	65 /TrxHT	1 152,68	1 064,01
Renouvellement du mât du lampadaire AJ030 Rue de la Ferté Macé à Bagnoles de l'Orne Normandie	3 060,92	3 673,10	153,05	3 826,15	40 /TrxTTC	1 469,24	2 356,91

A l'unanimité, le Conseil Communautaire :

-Prend acte du rendu compte des décisions du Président énoncées ci-dessus.

10 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Vœux de la CC ANDAINE PASSAIS : le 27 janvier à 11h à Juvigny

Prochain bureau communautaire : le 08 février à 18h30 à la Chapelle d'Andaine

Prochain conseil communautaire : le 22 février à 19h à Juvigny

Réunion OPAH : le 1^{er} février à 10h à la Mairie de Domfront

La séance est levée à 20h45

Le secrétaire de séance



Emmanuel CANU



Le Président

Sylvain JARRY



